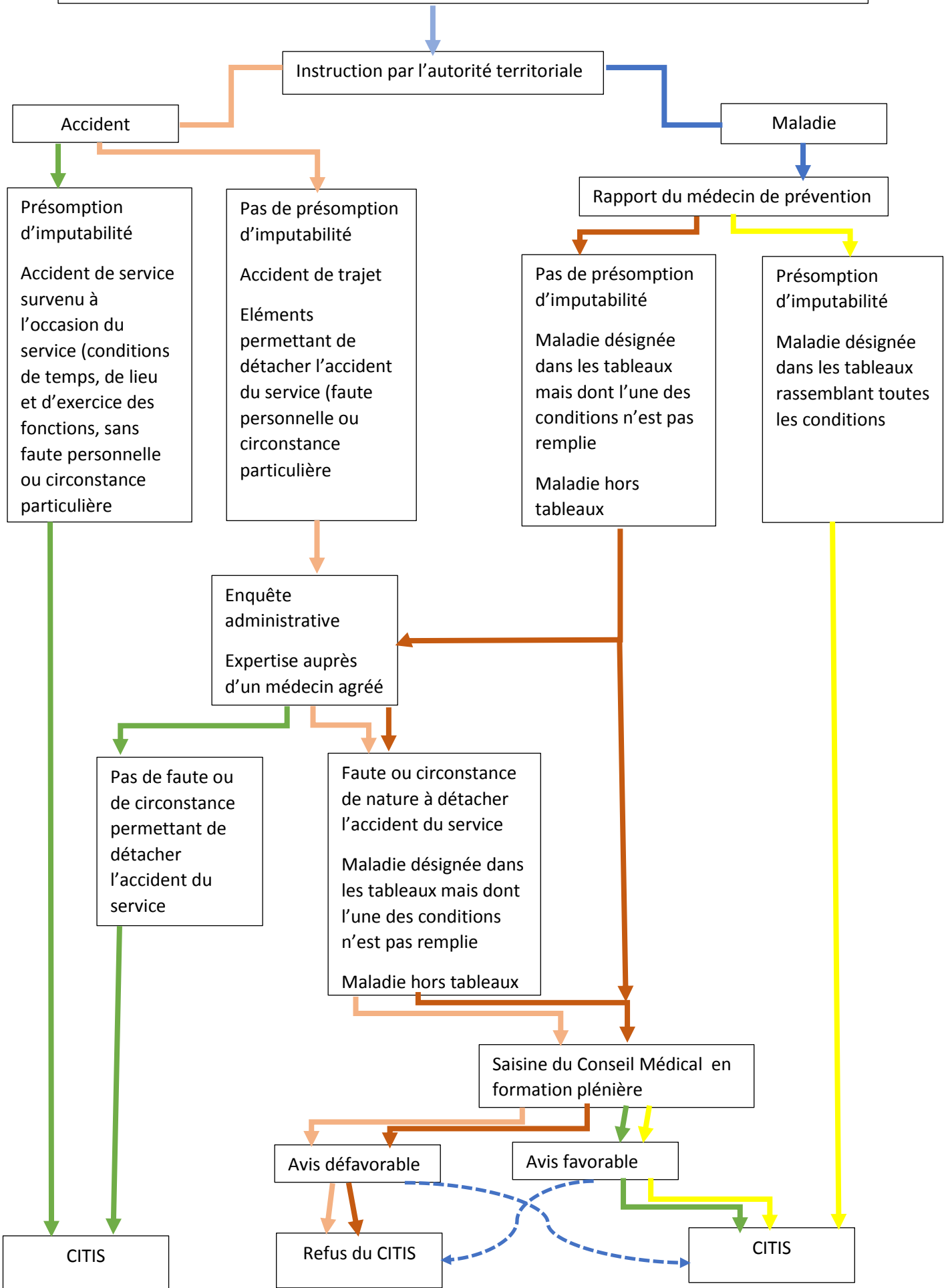


**Déclaration d'accident ou demande de reconnaissance de maladie professionnelle par un agent**



→ Circuit accident de service avec CITIS  
→ Circuit accident de service et refus CITIS

→ Circuit maladie professionnelle avec CITIS  
→ Circuit maladie professionnelle et refus CITIS

→ La collectivité après avoir reçu les avis peut opter pour le CITIS ou le refuser